



**2, Avenue Georges Clemenceau – BP 74 – 33220 PINEUILH**  
**Tél : 05.57.46.20.58 / E-mail : contact@paysfoyen.fr**

***APPEL  
A MANIFESTATION D'INTERET***

**PETITE RESTAURATION A LA PLAGE DES BARDOULETS**

Sur les bords de la rivière Dordogne, la plage des Bardoulets accueille les estivants venus profiter des activités proposées dans le cadre du dispositif CAP 33.

Dans un cadre agréable, les aménagements proposés en font un lieu de détente apprécié : sable fin, pelouses, tables de pique-nique et parking ombragé sont à la disposition de tous.

En parallèle, une baignade surveillée par deux maîtres-nageurs sauveteurs est mise en place.

Afin de permettre aux estivants de profiter pleinement de ce lieu, la Communauté de Communes du Pays Foyen souhaite proposer une offre de petite restauration.

A cet effet, la Communauté de Communes mettra à disposition un bungalow équipé d'un plan de travail et d'un évier et alimenté en électricité.

Aussi et conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) qui subordonne l'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique à la mise en place d'une publicité préalable, la Communauté de Communes sollicite les opérateurs économiques à manifester leur intérêt pour :

## **UNE OFFRE DE PETITE RESTAURATION A LA PLAGE DES BARDOULETS POUR LA PERIODE ESTIVALE – 33220 PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT**

### **1. Caractéristiques générales de l'appel à manifestation d'intérêt**

Le présent appel à manifestation d'intérêt porte sur la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'un emplacement, pendant la période estivale 2025, sur la Plage des Bardoulets située sur la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchart, en parallèle du dispositif CAP 33.

- ✗ Dates : 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025 (du lundi au samedi)
- ✗ Horaires : 12h00-18h00
- ✗ Emplacement : Plage des Bardoulets – 33220 Port-Sainte-Foy-et-Ponchart
- ✗ Thèmes : le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'identifier les commerçants sédentaires ou non sédentaires proposant les services suivants :
  - Restauration à emporter proposant des plats salés et/ou sucrés
- ✗ Conditions financières : l'attribution de l'emplacement sera soumise au paiement d'une redevance conformément à la délibération n° 2024/064 prise en Conseil Communautaire en date du 15 avril 2024  
La redevance s'élèvera à la somme de 100 euros TTC pour la période estivale.
- ✗ Conditions d'attribution : l'autorité territoriale choisira l'attributaire de l'emplacement, en fonction des candidatures qui répondront le mieux à ses attentes, au regard des critères suivants :
  - La qualité globale de la prestation et diversité des produits proposés pour la restauration à emporter (chaud/froid, salé/sucré)

- L'aménagement et la convivialité du stand (proposition d'aménagement extérieur)
- Tarifs proposés au public
- Amplitude proposée (le candidat peut s'engager sur une présence le dimanche et/ou sur des horaires au-delà de 18h00)

## **2. Caractéristiques générales de l'appel à candidatures**

### **2.1. Présentation du candidat**

Les dossiers de candidature devront comprendre les informations suivantes :

- ✗ Présentation du candidat et de sa société
- ✗ Présentation détaillée du projet de restauration (type de restauration, produits, etc...)
- ✗ Présentation de la carte qui sera proposée et des tarifs appliqués

### **2.2. Pièces à fournir**

Les dossiers de candidature devront comprendre les pièces suivantes :

- ✗ Copie recto-verso de la carte d'identité nationale du responsable
- ✗ Inscription au RNE
- ✗ Un extrait Kbis de moins de 3 mois
- ✗ Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité couvrant les risques liés à l'activité proposée. Le candidat devra notamment être couvert contre le risque « intoxication alimentaire ».
- ✗ Proposition d'aménagement de l'emplacement

La Communauté de Communes se réserve la possibilité :

- De demander des documents manquants à un candidat dont l'offre serait jugée a priori conforme
- De recevoir en entretien le ou les candidats de son choix afin d'obtenir des précisions et/ou de négocier certains points

## **3. Engagement du candidat**

Le candidat s'engage à :

- ✗ Respecter strictement la réglementation en vigueur et notamment en matière d'hygiène et de sécurité
- ✗ Proposer des formules variées et adaptées à la diversité de la clientèle susceptible de fréquenter le site

- ✗ Tenir son stand pendant les jours et créneaux définis ci-avant (du lundi au samedi et de 12h00 à 18h00)
- ✗ Régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif applicable
- ✗ Evacuer les déchets éventuels générés par son activité ou abandonner par la clientèle
- ✗ Maintenir l'emplacement occupé et ses abords dans un parfait état de propreté
- ✗ Assurer ses équipements et son matériel par ses propres moyens

#### **4. Modalités de remise des dossiers de candidatures**

Les date et heure limites de réception des dossiers de candidature sont fixées au

**12 mai 2025 à 12h00**

Les dossiers de candidature devront être remis ou envoyés sous pli cacheté portant l'adresse et les mentions suivantes :

**Communauté de Communes du Pays Foyen**

2, Avenue Georges Clemenceau – BP 74 – 33220 PINEUILH

Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt – Petite restauration à la Plage des Bardoulets

Candidat : *à compléter*

La remise s'effectuera :

- soit par voie postale sous pli cacheté et recommandé avec avis de réception
  - soit en main propre contre récépissé Il est précisé que l'accueil de la Communauté de Communes est assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
  - soit par voie dématérialisée, à l'adresse mail suivante : [cdc-juridique@paysfoyen.fr](mailto:cdc-juridique@paysfoyen.fr)
- Il conviendra de préciser dans l'objet du mail qu'il s'agit d'une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt.

Quel que soit le mode de transmission choisi, la candidature devra impérativement parvenir à la Communauté de Communes aux date et heure limites précisées ci-avant.

#### **5. Renseignements complémentaires**

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour la préparation de leur candidature, devront formuler leur demande, au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures, à l'adresse mail suivante : [cdc-juridique@paysfoyen.fr](mailto:cdc-juridique@paysfoyen.fr)

## **6. Formalités à l'issue de la procédure**

A l'issue de la procédure, la mise à disposition de l'emplacement fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Communauté de Communes et le candidat retenu. Ce dernier devra s'engager à respecter les termes de la convention.

Le candidat s'acquittera de la redevance d'occupation à l'issue de la saison estivale.

## **7. Diffusion**

Le présent appel à candidature est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Foyen et il sera, notamment, relayé sur la page Facebook de la Collectivité.